

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 30 JUIN 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

---

### RAPPORT N° 33

#### EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE : ADAPTATION DES MARCHES

Madame JAUBERT-BATAILLE indique que dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint engagée pour l'équipement de la médiathèque, 4 marchés ont d'ores et déjà attribués : SIGB (E1), mobilier spécifique (E6), matériel informatique (E2) et mobilier de bureau (E5).

En ce qui concerne les lots E2 et E6, quelques modifications sont intervenues par rapport aux marchés qui ont été signés :

## **E2 – MARCHÉ PGI**

Le marché comprenait en solution de base 12 postes informatique et à titre d'essai, l'option n° 9 retenue relative à la fourniture de 3 unités « tout en un tactile ».

Notre responsable informatique nous a informés que des incompatibilités techniques de raccordement au serveur informatique n'ont pas permis d'installer les postes « tactiles » ; en effet, ces postes ne sont actuellement proposés qu'en version W7 famille. Aussi, ils ont été remplacés par trois postes identiques à ceux de la solution de base.

L'incidence financière est de 85.93 € HT par poste, soit un supplément de 257.79 € HT qui doit se concrétiser par un avenant, ce qui porte le marché à 48 983.16 € HT.

## **E6 – MARCHÉ ARCADIE**

Après signature du marché avec la société ARCADIE, certaines modifications sont intervenues pour des raisons diverses (esthétique, coloris...) notamment sur la partie mobilier.

De plus, le choix définitif n'avait pas été fait en ce qui concernait certaines banquettes et autres tables basses.

La balance des plus et des moins se traduit par un montant de 7 328.30 € HT qui doit également faire l'objet d'un avenant au marché.

Le marché ARCADIE est donc porté à 306 578.93 € HT.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2010 sur l'opération MEDIATHEQUE.

D'autre part, il restait à engager dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres restreint, deux lots : E3 bornes d'écoute et E4 matériel audiovisuel. La période, particulièrement longue, qui s'est écoulée entre le lancement de la consultation (juin 2009) et aujourd'hui, nous amène à déclarer ces lots sans suite et compte tenu de leur faible montant à engager une nouvelle consultation selon la procédure adaptée du CMP.

De plus, le recrutement tout récent des deux agents chargés du secteur multimédia et l'achèvement de l'aménagement de la médiathèque nous permet d'avoir une autre approche de l'équipement nécessaire et il est proposé de regrouper l'ensemble des prestations sur un seul lot « E3 – Matériel audiovisuel ».

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur GARROTE ne participant pas au vote**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés ARCADIE et PGI

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager une nouvelle consultation dans le cadre de la procédure adaptée du CMP pour la dévolution du lot E3
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**